

# Réussir sa mise en location meublée : les 11 équipements indispensables

---

## Les fondamentaux de la cuisine

- Four ou four à micro-ondes
- Plaque de cuisson (induction ou gaz)
- Réfrigérateur avec compartiment congélateur (-6°C minimum)
- Vaisselle nécessaire à la prise des repas (assiettes, couverts)
- Ustensiles de cuisine indispensables (casseroles, poêles)
- Table et sièges pour permettre la prise des repas

## Literie et rangement

- Literie comprenant une couette ou une couverture
- Dispositif d'occultation des fenêtres dans les chambres (rideaux ou volets)
- Étagères de rangement accessibles pour les affaires personnelles

## Entretien et confort quotidien

- Luminaires assurant un éclairage suffisant des pièces
- Matériel d'entretien ménager adapté (balai, aspirateur, serpillière)

## Risques juridiques et fiscaux

- Le décret n° 2015-981 impose ces 11 catégories pour valider le statut de meublé.
- L'absence d'un seul équipement peut entraîner une requalification en location vide.
- La requalification modifie le régime fiscal et la durée minimale du bail.